

SÉANCE ORDINAIRE

19 FÉVRIER 2019

Deux cent quarante-sixième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 19^e jour de février 2019 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Marie Josée Gagnon, Josée Hébert, Martine Lalonde, Anne-Marie Noël et Martin Paquette.

Autres présences : Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Madame Louise Beaupré, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Monsieur Alain Camaraine, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;
Madame Céline Falardeau, directrice du Service des affaires juridiques et des communications;
Madame Annie Lussier, directrice du Service des technologies de l'information;
Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles.

Absences : Messieurs les commissaires : Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Monsieur Pierre Therrien a motivé son absence afin d'assister à sa 1^{ère} séance du conseil d'administration du Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu en remplacement de madame Annie Ducharme.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 19.02.19
001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit accepté avec la modification suivante :

Reporter le point suivant à une séance ultérieure :

06.1 Calendrier scolaire 2019-2020 en formation générale des jeunes – Adoption (documents SREJ 19.02.19-06.1 et document séance tenante).

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Plan d'engagement vers la réussite.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 22 janvier 2019 (document SG 19.02.19-05.1).
- 05.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 6 février 2019 (document SG 19.02.19-05.2).

- Suivi aux procès-verbaux.
- 05.3 Correspondance
- 05.3.1 De madame Joannie Lafontaine, attachée politique du Cabinet du premier ministre, monsieur François Legault : Accusé réception de la résolution HR 18.11.13-020 - Appui à l'alliance Ariane pour une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
- 05.3.2 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : accusé réception au nom du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge – Résolution HR 19.01.22-006 – Adaptation des formulaires à la diversité des familles.
- 05.3.3 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Autorisation de 3 classes additionnelles de maternelle 4 ans pour l'année scolaire 2019-2020, portant notre total à 8.
- 05.4 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 05.5 Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs (CCR 03 – 2019) – Adoption (documents CC 19.02.19-05.5 et CC 19.02.19-05.5 a).
- 05.6 Autorisation du dirigeant de l'organisme pour le contrat d'assurances générales de la Commission scolaire (document SG 19.02.19-05.6).
- 05.7 Modification à la structure administrative applicable aux gestionnaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières – Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire (document DG 19.02.19-05.7).
- 05.8 Nomination des personnes déléguées et des substituts à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (document CC 19.02.19-05.8).
- 06.1 **Ce point est reporté à une séance ultérieure** : Calendrier scolaire 2019-2020 en formation générale des jeunes – Adoption (documents SREJ 19.02.19-06.1 et document séance tenante).
- 07.1 Calendrier scolaire 2019-2020 en formation générale des adultes – Adoption (documents SREAFP 19.02.19-07.1 et SREAFP 19.02.19-07.1a).
- 07.2 Calendrier scolaire 2019-2020 en formation professionnelle (horaire régulier) – Adoption (documents SREAFP 19.02.19-07.2 et SREAFP 19.02.19-07.2a).
- 07.3 Calendrier scolaire 2019-2020 en formation professionnelle (horaire décalé, télécommunication/usinage de soir) – Adoption (documents SREAFP 19.02.19-07.3 et SREAFP 19.02.19-07.3a).
- 09.1 Engagements (document RH 19.02.19-09.1).
- 11.1 Adhésion à un regroupement d'achats pour l'acquisition de licences Microsoft (document TI 19.02.19-11.1).
- 12.1 Adjudication de contrats
- 12.1.1 Réfection de cheminée et de toiture - École de Ramezay, Édifice Crevier (035) (document RM 19.02.19-12.1.1).
- 12.1.2 Réfection de la toiture - École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (050) (document RM 19.02.19-12.1.2).
- 12.2 Centre d'achat regroupé de la Montérégie et de l'Estrie – Adhésion à plusieurs mandats d'acquisition (document RM 19.02.19-12.2).
- 14- Remerciements et félicitations.
- 15- Autres sujets.
- 16- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

En lien avec l'axe qui concerne « L'élève » du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) et plus particulièrement en ce qui a trait à l'objectif 3 du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Porter à 90% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85% la proportion de ces

élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP) d'ici 2030, madame Jocelyne Tremblay, directrice de la Polyvalente Marcel-Landry, dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire, invite madame Sandra Grenon, enseignante, afin de présenter les activités qui se tiennent tout au long de l'année pour favoriser la persévérance scolaire des élèves.

Elle est également accompagnée de monsieur Nickolas Emery, directeur adjoint de la Polyvalente, qui vient témoigner de son parcours atypique qui l'a mené au poste qu'il occupe aujourd'hui ainsi que d'Alexandre Daraïche, un élève finissant, persévérant et inspirant qui témoigne de son cheminement scolaire malgré les difficultés rencontrées.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Eryck St-Laurent, citoyen du quartier Saint-Eugène de Saint-Jean-sur-Richelieu, se questionne sur les actions prévues à la Commission scolaire pour contrer la problématique de pénurie de main d'œuvre dans le secteur de l'éducation et notamment en ce qui a trait à l'ajout des maternelles 4 ans.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 22 JANVIER 2019 (document SG 19.02.19-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 22 janvier 2019 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 19.02.19
002

Il est proposé par monsieur Martin Paquette :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

05.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 6 FÉVRIER 2019 (document SG 19.02.19-05.2)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires tenue le 6 février 2019 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 19.02.19
003

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 février 2019 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Monsieur Eric Blackburn directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2019 et de la séance extraordinaire du 6 février 2019.

05.3 CORRESPONDANCE

- 05.3.1 De madame Joannie Lafontaine, attachée politique du Cabinet du premier ministre, monsieur François Legault : Accusé réception de la résolution HR 18.11.13-020 - Appui à l'alliance Ariane pour une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
- 05.3.2 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : accusé réception au nom du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge – Résolution HR 19.01.22-006 – Adaptation des formulaires à la diversité des familles.
- 05.3.3 De monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Autorisation de 3 classes additionnelles de maternelle 4 ans pour l'année scolaire 2019-2020, portant notre total à 8.

05.4 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 22 janvier 2019.

Madame Josée Hébert rappelle que jeudi, le 21 février à 19 h à la Polyvalente Marcel-Landry, aura lieu la conférence organisée par le comité de parents de la Commission scolaire, intitulée « Consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes – Prévention, Réadaptation et Contrôle », animée par madame Lynda Villeneuve. Cette conférence sera également offerte à l'école Mgr-Euclide-Théberge le jeudi 28 février 2019 à 19 h.

Madame Villeneuve sera accompagné d'un policier et d'un intervenant de l'organisme « Le Virage ».

05.5 RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS (CCR 03 – 2019) – ADOPTION (documents CC 19.02.19-05.5 et CC 19.02.19-05.5 a)

Considérant que l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil des commissaires peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel cadre;

Considérant que l'article 181 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui délègue, par règlement, le conseil des commissaires;

Considérant la réflexion menée et le travail effectué par les membres du comité de gouvernance et d'éthique à l'égard de la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs;

Considérant la recommandation faite au conseil des commissaires par le comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant les discussions tenues par les membres du conseil des commissaires à l'égard du projet de *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CCR 03 – 2019) lors des comités de travail du 18 juin 2018 et du 5 février 2019;

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 19.02.19
004

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'adopter le *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* (CCR 03 – 2019), identifié sous la cote CC 19.02.19-05.5a.

Le présent Règlement remplacera les Règlements suivants :

- CCR 03 – 2012 (DG)
- CCR 04 – 1998 (SG)
- CCR 05 – 1998 (SREJ)
- CCR 06 – 1998 (DECOLE)
- CCR 07 – 1998 (SREAFP)
- CCR 08 – 1998 (DCENTRE)
- CCR 09 – 2012 (SRH)
- CCR 10 – 1998 (SRM)
- CCR 11 – 1998 (SRF)
- CCR 12 – 1998 (STI)
- CCR 15 – 2010
- CCR 16 – 2012 (DGA)
- CCR 17 – 2012 (CEXECUTIF)

Et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

05.6 AUTORISATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME POUR LE CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA COMMISSION SCOLAIRE (document SG 19.02.19-05.6)

Considérant que le comité exécutif du conseil des commissaires a renouvelé l'adhésion de la Commission scolaire des Hautes-Rivières au regroupement d'achats des commissions scolaires de la Montérégie-Estrie pour l'année 2019-2020;

Considérant l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

Considérant la recommandation du conseiller du regroupement, quant aux avantages financiers potentiels, de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages pour une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

Considérant que l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de service;

Considérant que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans;

HR 19.02.19
005

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que le conseil des commissaires, à titre de dirigeant de l'organisme public, autorise l'octroi d'un contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option.

Adopté à l'unanimité.

05.7 MODIFICATION À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE APPLICABLE AUX GESTIONNAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES – SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE (document DG 19.02.19-05.7)

Considérant la nouvelle structure administrative du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire proposée par la direction générale;

Considérant les consultations menées à cet égard auprès de l'Association des cadres (AQCS) et de l'Association des directions d'établissement (ADEC) de la Commission scolaire;

Considérant que la structure proposée correspond davantage aux besoins du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;

HR 19.02.19
006

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'ajouter un poste de direction adjointe au Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, dédiée à l'organisation scolaire;

De reclasser le poste de coordonnateur du transport scolaire, occupé par monsieur Simon Bradette, en un deuxième poste de direction adjointe au Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, dédiée au transport scolaire;

De reclasser le poste d'agent d'administration à l'organisation scolaire, occupé par madame Céline Gagnon, en poste de coordonnatrice au Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire;

D'abolir le poste d'agent d'administration à l'organisation scolaire.

Adopté à l'unanimité.

05.8 NOMINATION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DES SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (document CC 19.02.19-05.8)

Considérant que l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec est constituée de délégués de commissions scolaires;

Considérant que le nombre de délégués par commission scolaire est déterminé selon le nombre d'élèves fréquentant la commission scolaire;

Considérant qu'en fonction du nombre de ses élèves, la Commission scolaire des Hautes-Rivières peut désigner cinq délégués;

Considérant que le membre du conseil général est inclus dans la délégation de la Commission scolaire, en l'occurrence madame Andrée Bouchard, présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant qu'en conséquence, le conseil des commissaires doit désigner quatre autres délégués;

HR 19.02.19
007

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que mesdames Andrée Bouchard et Manon Côté ainsi que messieurs François Blais, Pierre Boudreau et Stéphane Surprenant agissent à titre de délégués officiels de la Commission

scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra les 31 mai et 1^{er} juin 2019.

Que messieurs Pierre Therrien, Martin Paquette et Réjean Bessette agissent à titre de substituts d'un délégué officiel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra les 31 mai et 1^{er} juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

06.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ADOPTION (documents SREJ 19.02.19-06.1 et document séance tenante)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

07.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – ADOPTION (documents SREAFP 19.02.19-07.1 et SREAFP 19.02.19-07.1a)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2019-2020 en formation générale des adultes, adopté aux fins de consultation (HR 18.12.18-010);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

**HR 19.02.19
008**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adopter le calendrier scolaire 2019-2020 en formation générale des adultes, tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 19.02.19-07.1a.

Adopté à l'unanimité.

07.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 EN FORMATION PROFESSIONNELLE - HORAIRE RÉGULIER – ADOPTION (documents SREAFP 19.02.19-07.2 et SREAFP 19.02.19-07.2a)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2019-2020 en formation professionnelle (horaire régulier) adopté aux fins de consultation (HR 18.11.13-024);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

**HR 19.02.19
009**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'adopter le calendrier scolaire 2019-2020 en formation professionnelle (horaire régulier), tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 19.02.19-07.2a.

Adopté à l'unanimité.

07.3 CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020 EN FORMATION PROFESSIONNELLE - HORAIRE DÉCALÉ (TÉLÉCOMMUNICATION / USINAGE DE SOIR) – ADOPTION
(documents SREAFP 19.02.19-07.3 et SREAFP 19.02.19-07.3a)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2019-2020 en formation professionnelle - Horaire décalé (Télécommunication / usinage de soir), adopté aux fins de consultation (HR 18.11.13-025);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

HR 19.02.19
010

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'adopter le calendrier scolaire 2019-2020 en formation professionnelle - Horaire décalé (télécommunication / usinage de soir), tel que déposé et identifié sous la cote SREAFP 19.02.19-07.3a.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document RH 19.02.19-09.1)

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Annie Lussier et Marie-Pier Petit, tenu le 23 janvier 2019;

HR 19.02.19
011

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Johanne Desgroseillers soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'opératrice en informatique, classe I au Service des technologies de l'information et ce, à compter du 20 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Hélène Gousy, Chantal Mercier, Johanne Savoie et Marie-Pier Petit ainsi que de monsieur Lionel Degoud, tenu le 28 juin 2018;

HR 19.02.19
012

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que madame Sophie Raymond soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de secrétaire d'école à l'école Saint-Joseph et ce, à compter du 20 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de Marie-Pier Petit et de monsieur François Chartrand, tenu le 10 janvier 2019;

HR 19.02.19
013

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que monsieur Daniel Turgeon soit engagé pour un poste régulier à temps plein (38,75 heures par semaine) de tuyauteur au Service des ressources matérielles et ce, à compter du 20 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS POUR L'ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT (document TI 19.02.19-11.1)

Considérant que les dispositions de la politique d'acquisition de la Commission scolaire favorisent le processus d'achat regroupé;

Considérant que la Commission scolaire identifie le processus d'achat regroupé comme initiative favorisant la réalisation d'économies;

Considérant que plusieurs commissions scolaires du Québec souhaitent procéder à un achat regroupé en matière de licences Microsoft;

Considérant que Collecto publie un appel d'offres et reçoit les soumissions pour le regroupement au nom des organisations participantes;

Considérant que le mandat confié est de douze (12) mois et se renouvellera automatiquement lors des renouvellements du contrat, le cas échéant et que la validité maximale de ce mandat est de trente-six (36) mois;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

HR 19.02.19
014

Il est proposé par madame Manon Côté :

- 1- D'autoriser la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières au regroupement d'achats pour l'acquisition de licences Microsoft;
- 2- de nommer et mandater Collecto afin de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre de l'appel d'offre du regroupement d'achats des commissions scolaires, pour l'acquisition de licences Microsoft;
- 3- d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à la collecte de mandats de l'appel d'offres de Collecto pour l'acquisition de licences Microsoft ainsi qu'aux collectes de mandat qui pourraient découler des options de renouvellement;
- 4- de déléguer le directeur général à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières le ou les mandats d'achat ainsi que les bons de commande qui en découleront dans le respect des enveloppes budgétaires prévues pour chacune des années, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité.

12.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

12.1.1 RÉFECTION DE CHEMINÉE ET DE TOITURE - ÉCOLE DE RAMEZAY, ÉDIFICE CREVIER (document RM 19.02.19-12.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues :

**HR 19.02.19
015**

Il est proposé par monsieur Martin Paquette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, le contrat pour la réfection de la cheminée et la réfection de la toiture à l'école de Ramezay, Édifice Crevier, au montant total de 33 994,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

**12.1.2 RÉFECTION DE LA TOITURE - ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR
(document RM 19.02.19-12.1.2)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues :

**HR 19.02.19
016**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Toitures Industrie Pro (9259-5263 Qc. Inc), le contrat pour la réfection de la toiture à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur au montant total de 223 695,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

**12.2 CENTRE D'ACHAT REGROUPÉ DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE –
ADHÉSION À PLUSIEURS MANDATS D'ACQUISITION (document RM 19.02.19-
12.2)**

Considérant que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelle au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

Considérant que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

Considérant que l'article 7.3 de la *Politique d'acquisition de biens et services* de la Commission scolaire des Hautes-Rivières favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a confirmé son adhésion au Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie par la résolution HR 98.10.18-015;

Considérant que le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie entame des procédures de négociation pour l'année 2019 pour les dossiers ci-dessous;

DOSSIER	ENGAGEMENT	DURÉE
Fournitures arts plastiques	21 000,00 \$	3 ans
Fournitures entretien ménager	180 000,00 \$	3 ans
Fournitures sportives	16 000,00 \$	3 ans
Tableaux scolaires	60 000,00 \$	3 ans

**HR 19.02.19
017**

Il est proposé par madame Martine Lalonde :

D'autoriser que la Commission scolaire des Hautes-Rivières participe au regroupement d'achats pour les achats décrits dans le tableau ci-dessus;

De mandater la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé d'une durée de 3 ans, selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire et que la Commission scolaire des Hautes-Rivières accepte d'être liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

14- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 19.02.19
018

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements et des félicitations soient adressés à monsieur Martin Dubois, enseignant d'arts plastiques à la Polyvalente Marcel-Landry ainsi qu'à madame Stéphanie Bernier, enseignante de musique à l'école des Prés-Verts, pour l'organisation sans faille du Grand Brouill'Art créatif, qui a réuni environ 140 élèves pour la réalisation, en collaboration, d'œuvres grand format.

Que des remerciements soient également transmis aux enseignants en arts et musique qui ont accompagné les élèves lors de cette activité qui s'est tenue le 25 janvier dernier à la Polyvalente Marcel-Landry.

Adopté à l'unanimité.

HR 19.02.19
019

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient adressés à mesdames Marie-Ève Valiquette et Lina Loisel, artistes professionnelles et membres actives de la coop art[o], pour leur participation bénévole à titre de jury expert au Grand Brouill'Art qui a réuni des dizaines d'élèves et les enseignants en arts et musiques de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour la réalisation d'œuvres, en collaboration.

Adopté à l'unanimité.

HR 19.02.19
020

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient transmis à madame Annie Ducharme, commissaire, qui en est à sa dernière séance à titre de commissaire. Madame Ducharme, spécialiste des élèves vivant avec un spectre de l'autisme, a siégé sur plusieurs comités et les membres du conseil des commissaires ont pu bénéficier de son expertise tout au long de son mandat.

Adopté à l'unanimité.

HR 19.02.19
021

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des remerciements soient transmis au Dr. Richard Dumouchel qui, dans le cadre de sa participation au 1000 kilomètres du Grand Défi Pierre Lavoie, a remis une somme de 10 253 \$ à l'école Alberte-Melançon pour encourager les élèves à bouger et à adopter de saines habitudes de vie.

Adopté à l'unanimité.

15. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 19.02.19
022

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL